

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise

Communauté de Communes du Haut Val d'Oise



 Etat 1259 MI

FISCALITE
FISCALITE
TAUX IMPOSITION
TAXES DIRECTES LOCALES 2026
TAXES DIRECTES LOCALES 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2025 1	Taux de référence pour 2026 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence (col.4 x col.2) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	52 286 909	2,45		53 424 000	1 308 888	2,45 %	1 308 888
Taxe foncière non bâtie additionnelle	300 490	8,06		313 300	25 252	8,06 %	25 252
Taxe d'habitation additionnelle	932 925	3,36		873 800	29 360	3,36 %	29 360
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	13 256 401	27,50		14 202 000	3 905 550	27,50 %	3 905 550
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					1 363 500	Total	5 269 050
Taux CFE plafonné pour 2026 >>>					Total des CFE unique, de zone et éolienne		3 905 550

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		2,45 %	
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 363 500	= 1,000 000	8,06 %	
Taxe d'habitation additionnelle	1 363 500		3,36 %	
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		27,50 %	
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2026 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2026 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	Durée retenue si intégration progressive des taux (14)
CFE unique ou de zone				
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
3 717 831	225 260	359 100	40 093	1 190 486	0	99 005	5 631 775

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026
5 269 050		5 631 775		10 900 825

À CERGY-PONTOISE

Le 24 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
HELENE CROCQUEVIEILLE

À **Beaumont-sur-Oise**

Le **27 avril 2026**

Pour le Groupement,
Le Président,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	0	b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	9 457	b. Par la loi	3 466 574	c. Centrales photovoltaïques	0
c. Locaux industriels	29 092	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	0
d. Logements sociaux et longue durée	1 758	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	107 772
Taxe foncière non bâtie :	0	b. Par la loi (terres agricoles)	55 103	f. Stations radioélectriques	113 209
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)	0	g. Installations gazières et autres	4 279
a. Dotation pour perte de THLV	0	Cotisation foncière des entreprises :		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Dotation pour recentrage TH rés. secondaires	0	a. Par le conseil communautaire	0	a. TVA compensant la TH	1 988 520
b. Mayotte		b. Par la loi	5 882 440	b. TVA compensant la CVAE	1 729 311
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0	a. Résidences secondaires et assimilées	873 800	6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
b. Base minimum	200 080	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	a. Moyenne nationale	8,89
c. Locaux industriels	948 514	c. Correction des bases THRS	-66 026	b. Taux maximum	4,25
d. Autres allocations	1 585	d. Correction des bases THLV	0		
7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES			7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE		
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS			a. Taux moyen communal de 2025 au niveau national		
	CFE unique ou de zone	CFE éolienne	b. Taux plafond de 2026		
Taux maximum :			26,95		
a. De droit commun	27,51	>>>	53,90		
b. Dérrogatoire	>>>	>>>	7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE		
c. Avec rattrapage		>>>	Taux moyens des taxes foncières de 2025 :		
d. Avec capitalisation	27,51	>>>	a. au niveau national	CFE unique/de zone	CFE éolienne
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>	b. au niveau de l'EPCI		>>>
Taux moyens pondérés :			Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,19	>>>	8. DIMINUTION SANS LIEN		
b. En cas de changement de périmètre		>>>	Année antérieure à 2026 au titre de laquelle... :		
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES			a. ...la diminution sans lien a été appliquée		
a. Taxe foncière bâtie	1,000833	>>>	b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,000276	>>>	Taux moyens de référence au niveau national :		
			a. Taxe foncière bâtie		39,79
			b. Taxe foncière non bâtie		51,19